

Chèr(e)s ami(e)s, chèr(e)s camarades,
J'ai été libéré hier de la prison de Forest.

La libération a suivi la procédure de la mainlevée.

Autrement dit, ce n'est pas une décision de justice (chambre du conseil ou chambre des mises) qui a levé le mandat d'arrêt du juge d'instruction, mais c'est la juge d'instruction elle-même qui a décidé de me remettre en liberté.

C'est à votre mobilisation solidaire que je le dois, et si ce n'est que le lendemain que je vous en remercie, c'est que la fête de la libération a pris une dimension impressionnante, qu'elle s'est bien prolongée, qu'il m'a fallu un moment pour m'en remettre...

Cette fête de la libération était clairement une fête de la victoire de votre mobilisation solidaire.

La juge d'instruction en a fait l'aveu explicite en ordonnant à la direction de la prison, le jour de ma libération, de m'interdire de téléphoner à qui que ce soit – même à mon avocat! – « pour éviter toute manifestation publique à l'occasion de cette libération! » Visiblement, les manifestations improvisées par le Secours rouge à l'occasion de la libération de Wahoub, constant et Abdallah n'avait pas été oubliées !

Depuis le premier jour, les autorités policières et judiciaires ont été embarrassées de voir leurs manœuvres dénoncées publiquement. Leurs représentants l'ont ouvertement déclaré en chambre de conseil et en chambre des mises, et cette manière de veiller à ce que ma libération soit faite en cachette en est une nouvelle confirmation.

C'est une nouvelle confirmation qu'avec ses mobilisations de rue, la solidarité a, comme on dit, « tapé où ça fait mal ». Ce n'est pas si souvent que les mobilisations militantes parviennent à peser ainsi sur les rapports de forces, et c'est un puissant encouragement à développer la solidarité de classe.

L'ampleur et la vigueur de la réaction solidaire à cette attaque répressive a tout à fait désarçonné les divers policiers, juges et procureurs.

Non seulement le Secours Rouge a résisté à l'attaque de la répression, mais s'est lui-même mis à l'offensive contre cette répression.

Il a été aidé dans cette tâche par les diverses forces organisées dans le Secours Rouge International (des initiatives solidaires ont eu lieu dans plusieurs villes d'Allemagne et de Suisse, mais aussi à Beyrouth, Milan, Paris et Istanbul) et d'autres forces de la solidarité internationale. Il a aussi été aidé par des forces et par des personnes qui ont des divergences profondes avec le Secours Rouge ou avec les convictions communistes des personnes poursuivies dans ce dossier, mais qui, par delà ces divergences, ont su comprendre qu'il fallait faire front ensemble contre cette offensive réactionnaire. L'enjeu dépasse en effet très clairement l'enquête « italienne » et même l'attaque contre le Secours Rouge qui a été menée sous couvert de cette enquête.

L'enjeu, c'est le développement extraordinaire de l'arsenal répressif de la bourgeoisie (nouvelles techniques, nouvelles lois, nouvelles structures, etc.) et son utilisation contre toute forme de résistance. Plus spécifiquement dans cette affaire, l'enjeu est la nouvelle loi anti-terroriste et son champ d'application. On sait que dans son interprétation la plus large, elle pourrait même être d'application contre des piquets de grève. Et on sait que c'est cette interprétation que le parquet fédéral entend imposer en profitant des enquêtes contre des forces révolutionnaires pour élargir le champ de la répression, suivant la doctrine de la « contre-révolution préventive » où il ne faut pas attendre la menace pour briser toutes les résistances potentielles.

L'importance de la menace et la force du mouvement de solidarité doit nous inciter à poursuivre, étendre et qualifier la mobilisation. L'objet concret commun, le point de mire, doit être l'abrogation de la loi anti-terroriste. Si cet objectif se révèle hors de notre portée, la mobilisation qu'il oriente pourrait obtenir, sinon l'amendement de la loi, du moins d'inscription dans la jurisprudence de son interprétation la plus restrictive. Cette mobilisation sera pour le Secours Rouge l'occasion de dénoncer la véritable fonction de la justice de classe (maintenir le statu quo social, donc défendre le régime, donc briser ce qui le peut menacer), de dénoncer la doctrine de la « contre-révolution préventive », et de développer les forces de la solidarité.

**Bertrand Sassoie,
membre du Secours Rouge/APAPC (section belge du Secours Rouge International) et militant
du Bloc Marxiste-Léniniste.**

Bruxelles, le 30 juillet 2008